

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2017

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

Contexte général

Ce budget primitif (BP) 2017 intervient suite à la fusion des Pays de Fontenay-le-Comte (CCPFC) et de L'Hermenault (CCPH) depuis le 1^{er} janvier 2017.

Dans ce contexte de fusion, l'EPCI y étant autorisé, il n'y a pas eu de rapport d'orientations budgétaires.

Ce BP 2017 s'inscrit :

- Côté dépenses dans la continuité des budgets 2016 des anciens EPCI, tant en fonctionnement qu'en investissement. Un Plan pluriannuel d'investissement du nouvel EPCI sera élaboré dans le courant de l'année 2017 pour mise en œuvre en 2018.
- Côté recettes dans un contexte incertain au niveau des dotations (contexte national à la baisse et incertitudes liées à la fusion), une fiscalité déterminée par la fusion (application de taux moyens).

Enfin, ce BP 2017 est construit avec la reprise des résultats cumulés des exercices antérieurs des 2 anciens EPCI suite aux votes des comptes administratifs 2016. Ces résultats pour le budget principal sont calculés comme suit :

	CCPH	CCPFC	Cumulé
Résultat de fonctionnement	359 450,51	5 243 209,09	5 602 659,60
Résultat d'investissement	57 828,80	664 804,65	722 633,45
Résultat des restes à réaliser	-89 806,00	967 496,17	877 690,17

Le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, les excédents ont été affectés pour :

- 5 602 659,60 € en fonctionnement (R - 002)
- 722 633,45 € en investissement (R - 001).

1. Section de fonctionnement du budget principal

1.1. Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget 2016 cumulé	BP 2017
011	Charges à caractère général	1 901 238,00 €	1 901 356,20 €
012	Charges de personnel	3 874 710,00 €	4 668 511,58 €
014	Atténuations de produits	5 561 180,00 €	4 406 449,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6 102 210,67 €	6 581 335,20 €
66	Charges financières	96 907,00 €	100 676,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 600,00 €	8 800,00 €
042	Amortissement	886 249,00 €	775 200,00 €
022	Dépenses imprévues	256 500,00 €	459 005,31 €
023	Virement à la section d'investissement	3 693 136,06 €	5 332 986,31 €
Dépenses de fonctionnement		22 378 730,73 €	24 234 319,60 €

Les charges à caractère générale sont conformes en volume au budget 2016 des 2 anciens EPCI.

Les charges de personnel augmentent du fait :

- De la mutualisation avec la Ville de Fontenay-le-Comte du bureau d'études techniques au 1^{er} janvier et du service marchés publics courant 2017. Cette mutualisation fait l'objet d'une refacturation à la Ville de Fontenay-le-Comte estimée pour 2017 à 1 019 136 €
- De l'augmentation d'activité de certains services : Administration Droit des Sols (ADS), Office du tourisme et piscine
- De la dissolution du Vendéopôle, les missions et personnel étant repris par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée
- Du recrutement d'agents contractuels pour des projets comme par exemple le Coordonnateur Santé.

Les atténuations de produits diminuent car les transferts de charges des communes vers la communauté de communes augmentent, donc les attributions de compensation versées aux communes baissent en conséquence.

Les autres charges de gestion courante augmentent du fait :

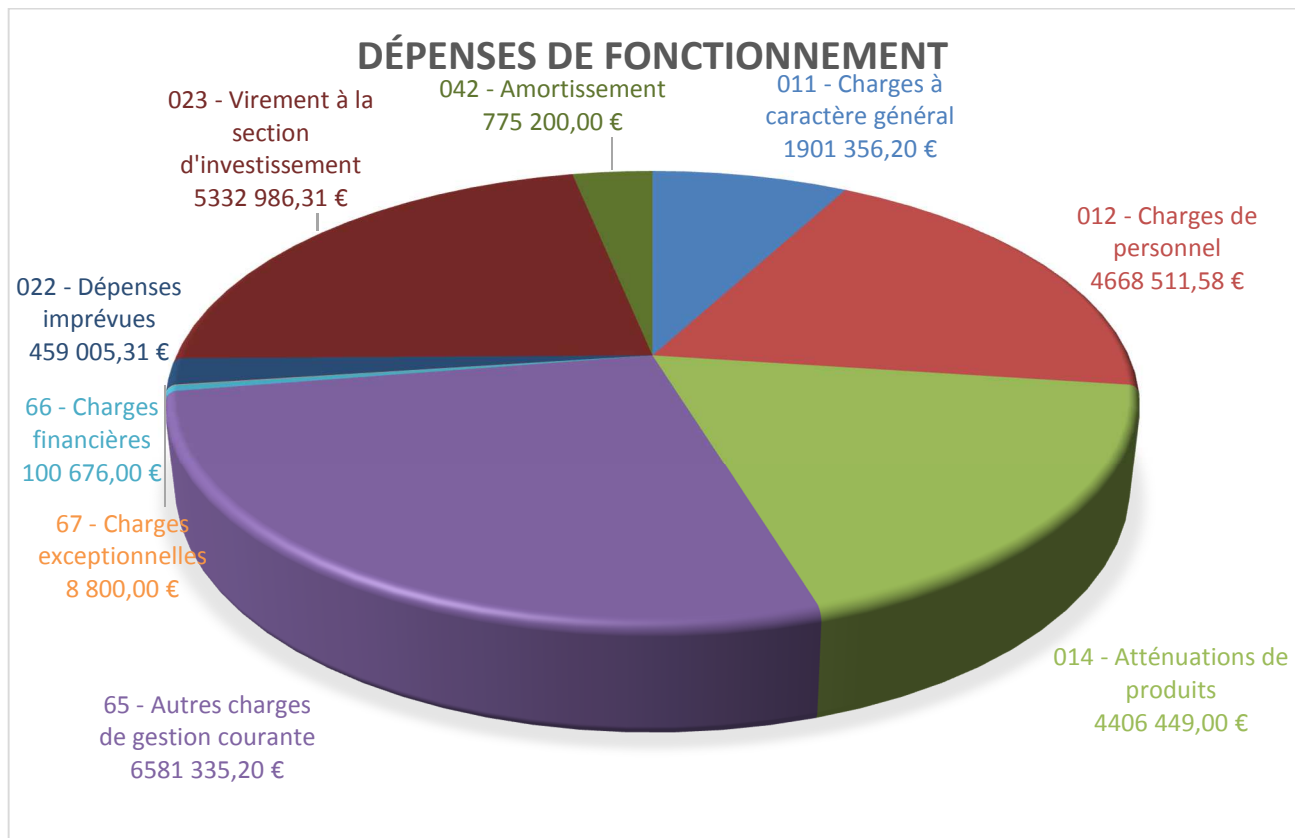
- De la prise en charge des déficits des budgets annexes en hausse de 140 000 € par rapport à 2016 du fait notamment de l'intégration de la piscine ludique de L'Herminault dont l'entretien était auparavant financé par le budget principal
- De la prise de compétence SDIS (service départemental d'incendie et de secours) pour les communes de l'ex Pays de L'Herminault (+ 49 000 €)
- De la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) exercée par le Syndicat mixte Vendée Sèvres Autise pour le compte de la CC pour 390 000 € de plus qu'en 2016.

Les charges financières et exceptionnelles restent stables.

L'amortissement baisse légèrement, ce qui est normal au regard des investissements 2016.

Le crédit pour dépenses imprévues a été revu à la hausse pour pallier à d'éventuelles charges qui interviendraient suite à la fusion et qui sont aujourd'hui inconnues.

L'autofinancement (virement à la section d'investissement) est amélioré ce qui permet de ne pas recourir à l'emprunt.



1.2. Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget 2016 cumulé	BP 2017
002	Résultat reporté	3 490 197,23 €	5 602 659,60 €
013	Atténuations de charges	864 950,00 €	931 729,00 €
70	Produits des services, du domaine	1 124 730,00 €	577 952,00 €
73	Impôts & taxes	13 068 984,00 €	13 558 573,00 €
74	Dotations & participations	3 429 897,00 €	3 176 298,00 €
75	Autres produits de gestion courante	388 972,50 €	360 658,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €
042	Amortissement	10 000,00 €	25 450,00 €
Recettes de fonctionnement		22 378 730,73 €	24 234 319,60 €

Le résultat reporté de l'exercice 2016 s'élève à 5 602 659,60 €, en augmentation par rapport à l'année précédente.

Les atténuations de charges représentent notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail mais également la refacturation des frais de personnel aux budgets annexes SPANC, Piscines et Office du tourisme.

Les produits des services et du domaines sont principalement constituées par les revenus des locations et prestations de la base de loisirs, des accueils de loisirs, de l'aire d'accueil des gens du voyage, la refacturation de prestations réalisées par les services communautaires au profit d'autres collectivités (économie à Vendée Sèvre Autise, ADS à La Châtaigneraie et VSA) ainsi que la redevance d'enlèvement des ordures ménagères instaurée sur le territoire de l'ex Pays de L'Hermenault.

Les impôts et taxes se décomposent ainsi :

Taxes foncières et d'habitation	6 250 296 €
CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	1 414 392 €
TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)	626 507 €
IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau)	180 378 €
Attributions de compensation	105 517 €
FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)	373 017 €
FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources)	1 092 292 €
GEMAPI - Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations	479 648 €
Taxes de séjour	28 000 €
TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères)	3 008 526 €
	13 558 573 €

Les dotations et participations concernent essentiellement les dotations de l'Etat mais également les aides aux politiques sectorielles :

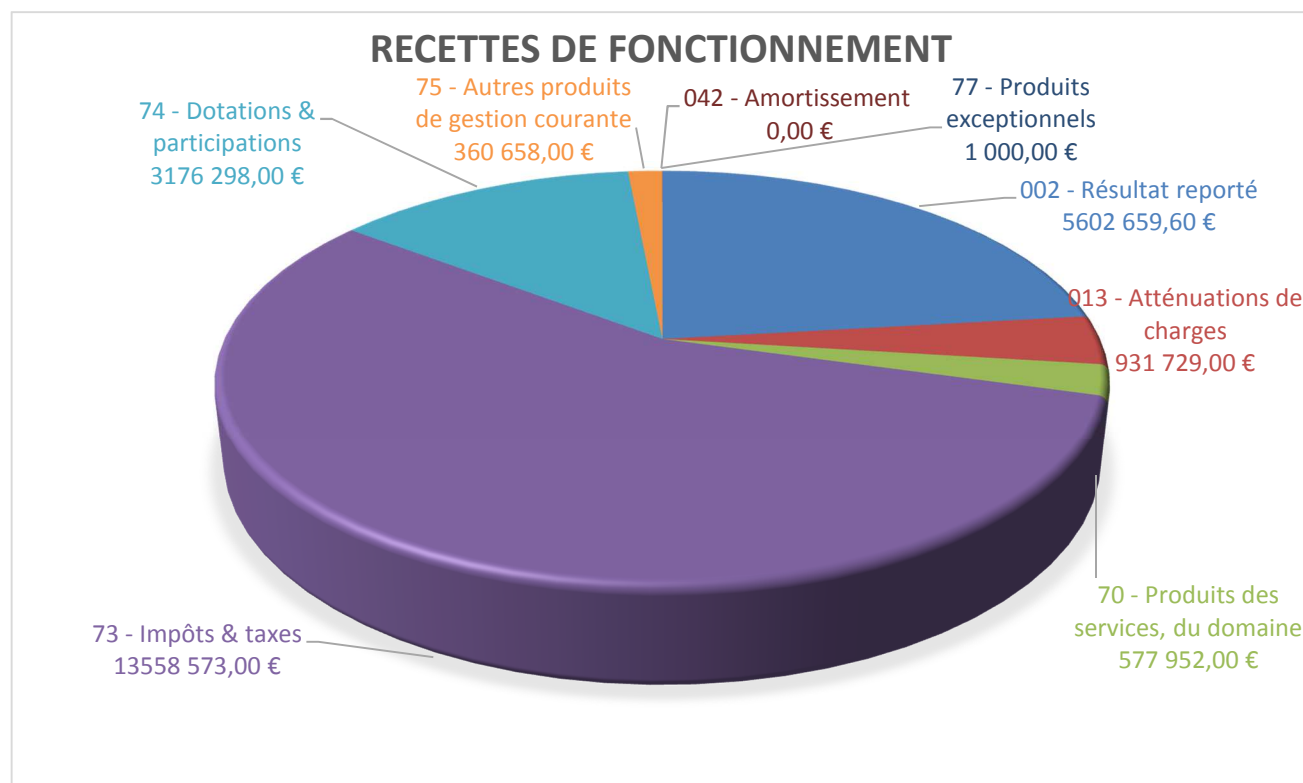
Programme Local de l'Habitat - Participation Département	11 500 €
Programme Local de l'Habitat - Contribution Agence Nationale de l'Habitat	68 434 €
Aire d'accueil des gens du voyage - Participation CAF	28 000 €
Accueils de loisirs - Participation Département	1 250 €
Accueils de loisirs - Participation CAF - MSA	50 750 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	4 500 €
Compensation exonérations Taxe foncière	19 €
Compensation exonérations Taxe d'habitation	270 000 €
Compensation exonérations Contribution économique territoriale	2 863 €
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	24 537 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	574 336 €

DGF - Dotation d'intercommunalité	144 099 €
DGF - Dotation de compensation groupement de communes	1 996 010 €
	3 176 298 €

Pour la DGF (Dotation globale de fonctionnement), il s'agit d'un estimatif réalisé par un cabinet conseil spécialisé dans l'accompagnement des collectivités. Les compensations d'exonérations correspondent au cumul des recettes réellement perçues par les 2 anciens EPCI en 2016 et les dotations taxes professionnelles ont été estimées par la Direction départementale des finances publiques.

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles (locations) : logements communautaires et base de loisirs principalement.

Les produits exceptionnels comprennent essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.



2. Section d'investissement du budget principal

2.1. Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Budget 2016 cumulé	BP 2017
001	Résultat reporté	1 195 719,26 €	
020	Dépenses imprévues	311 050,30 €	320 000,00 €
13	Subventions d'équipement versées	19 230,50 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	324 042,31 €	332 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	2 129 589,00 €	3 668 936,63 €
20	Immobilisations incorporelles	266 712,00 €	539 627,52 €
21	Immobilisations corporelles	512 380,26 €	694 974,98 €
23	Immobilisations en cours	6 062 582,95 €	7 217 325,53 €
26	Participations	500,00 €	0,00 €
27	Immobilisations financières	670 227,81 €	200 000,00 €
040	Amortissement	10 000,00 €	25 450,00 €
041	Opérations patrimoniales	50 884,00 €	55 000,00 €
	Dépenses d'investissement	11 552 918,39 €	13 053 814,66 €

Le crédit pour dépenses imprévues a été maintenu pour pallier à d'éventuels besoins.

Le chapitre 13 disparaît au profit du seul chapitre 204.

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts contractés sur les exercices budgétaires précédents.

Le chapitre 204 est en hausse dont 1,5 million d'euros de participation à l'EPF (Etablissement public foncier départemental) pour la réhabilitation des friches PLYSOROL-SEITA.

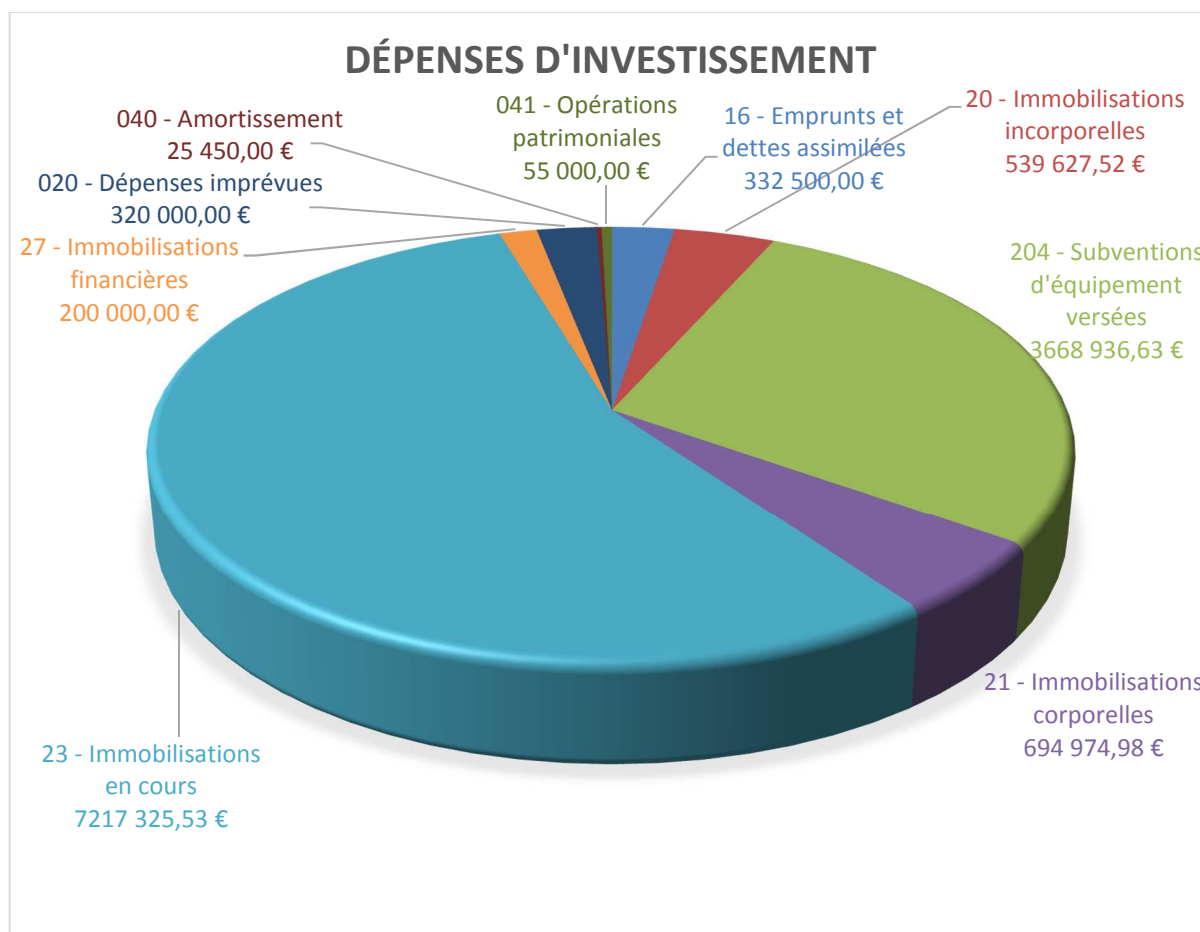
Le chapitre 20 augmente pour 314 780 € d'études d'aménagement dont l'extension de ZAE.

Le chapitre 21 augmente également de 168 211 € ce qui correspond à la refacturation de matériels informatiques liés à la mutualisation par la ville de Fontenay-le-Comte.

Le chapitre 23 correspondant aux grosses opérations connaît lui aussi une augmentation dont 900 000 € pour la construction d'ateliers relais pour l'installation d'une entreprise en ZAE Moulin Bertin.

Le chapitre 27 comprend une provision de 200 000 € d'aide aux entreprises, dans l'attente de la réunion avec la région pour que cette dernière autorise la Communauté à verser des aides directes aux entreprises (car suite à la loi NOTRE la Région est seule autorisée à le faire).

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.



Les dépenses des chapitres 20, 204, 21 et 23 correspondent au catalogue d'investissement joint en annexe de la présente note.

2.2. Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Budget 2016 cumulé	BP 2017
001	Résultat reporté	189 510,00 €	722 633,45 €
024	Produits des cessions	1 006 000,00 €	680 000,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	3 410 892,28 €	522 012,00 €
13	Subvention d'investissement	2 293 754,00 €	4 948 482,90 €
16	Emprunt et dettes assimilées	2 500,00 €	2 500,00 €
27	Immobilisations financières	19 993,05 €	15 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3 693 136,06 €	5 332 986,31 €
040	Amortissement	886 249,00 €	775 200,00 €
041	Opérations patrimoniales	50 884,00 €	55 000,00 €
Recettes d'investissement		11 552 918,39 €	13 053 814,66 €

L'excédent reporté de l'exercice 2016 s'élève à 722 633,45 €.

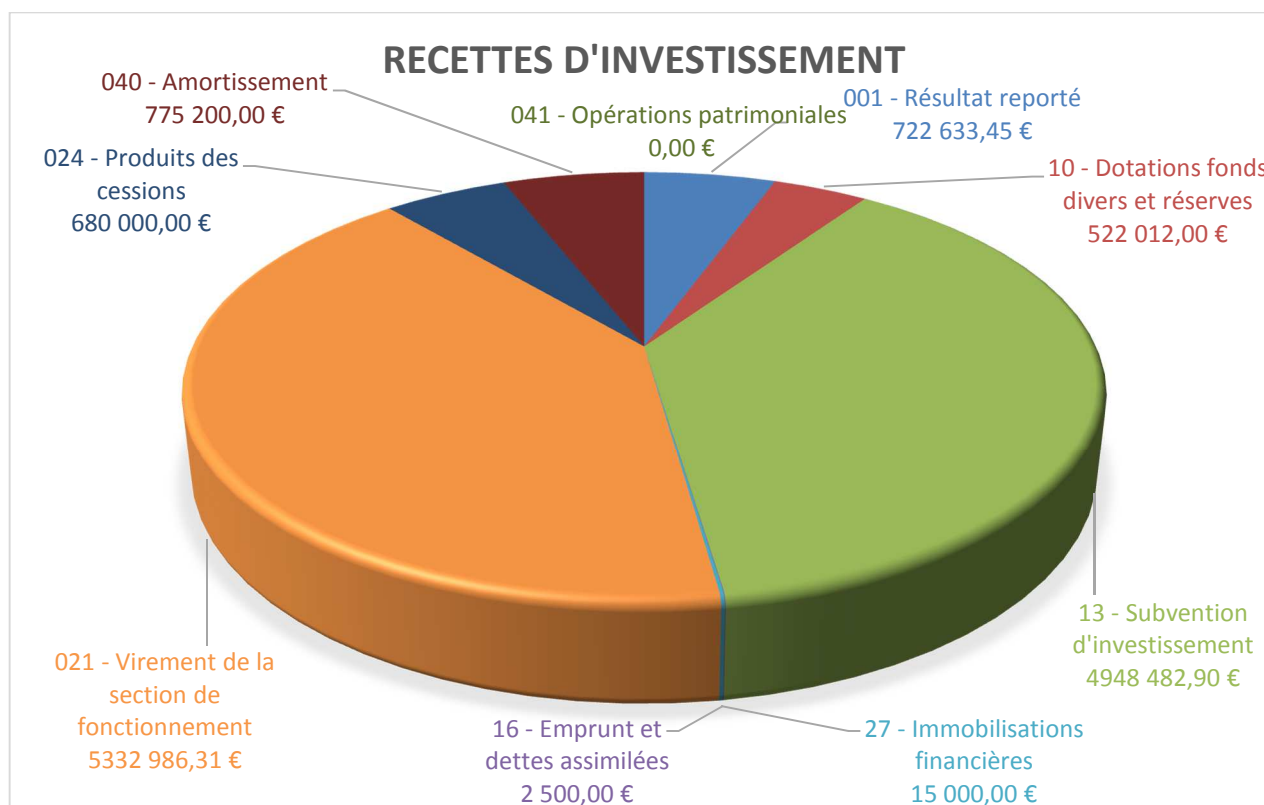
Le chapitre 024 représente les recettes estimées de ventes du patrimoine communautaire (180 000 € pour l'étage de La Poste, 500 000 € pour l'ancien garage Citroën route de Niort).

Le chapitre 10 comprend le FCTVA (Fonds de compensation de la TVA). La différence avec 2016 s'explique par l'absence de déficit reporté qui avait nécessité d'affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement à hauteur de 2 880 000 €.

Le chapitre 13 comprend les subventions liées aux différents projets (Cf. catalogue d'investissement en annexe).

Le chapitre 16 correspond au remboursement de cautions de l'aire d'accueil des gens du voyage. Il est à noter que la Communauté n'a pas cette année, comme en 2016, besoin de recourir à l'emprunt pour financer le programme d'investissement de son budget principal.

Le chapitre 27 enfin correspond au remboursement des avances remboursables consenties aux entreprises conformément aux conventions.



3. Budgets annexes

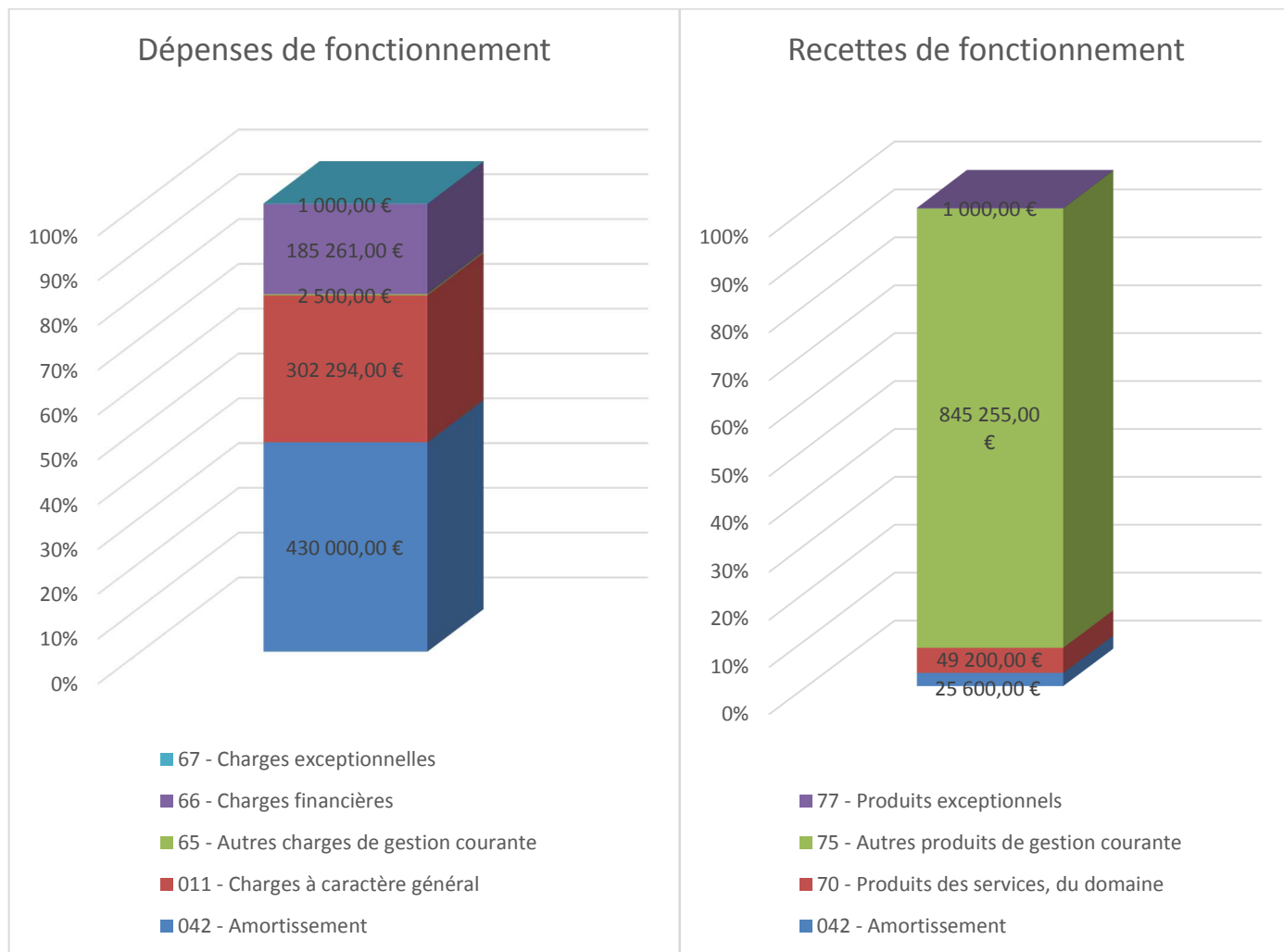
3.1. Budget annexe « activités économiques »

Le budget annexe est construit, comme le budget principal, avec l'affectation des résultats 2016 :

- En fonctionnement : aucun excédent ni déficit
- En investissement : un déficit de 2 379 126,89 € à financer.

Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

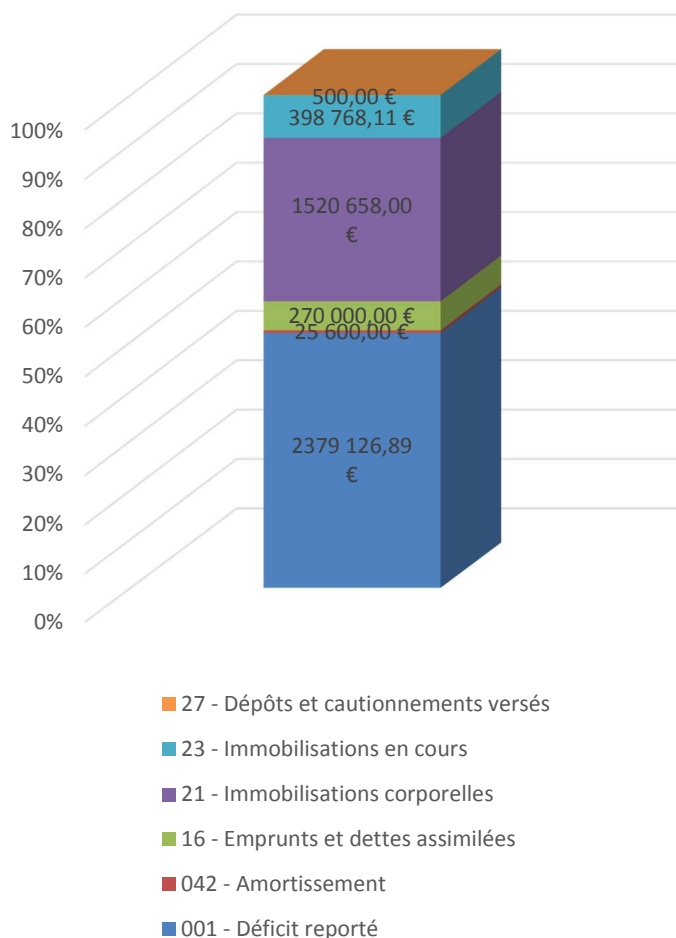
- En fonctionnement à 921 055 €
- En investissement à 4 594 653 €.



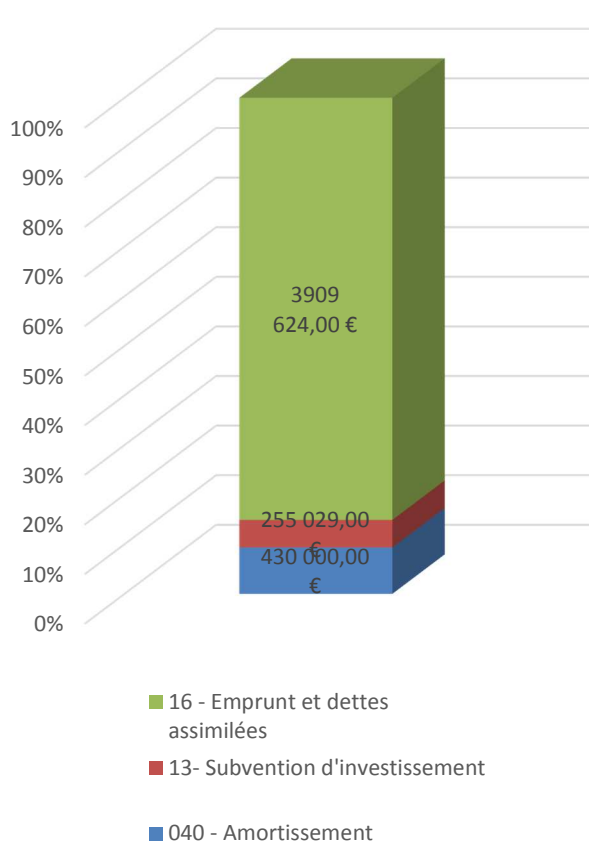
L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe provient des locations de locaux économiques et de la subvention du budget principal (141 455 €).

Les dépenses de fonctionnement se structurent autour des opérations d'ordre (amortissement). Le deuxième poste de dépenses est les charges à caractère général qui consiste en l'entretien des zones d'activités et des locaux économiques. Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des emprunts.

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



Le détail des chapitres 21 et 23 est présenté dans le catalogue d'investissement en annexe, le déficit reporté correspondant aux projets d'investissement lancés en 2016.

La section d'investissement est principalement financée par l'inscription d'un emprunt d'équilibre.

3.2. Budget annexe « SPANC »

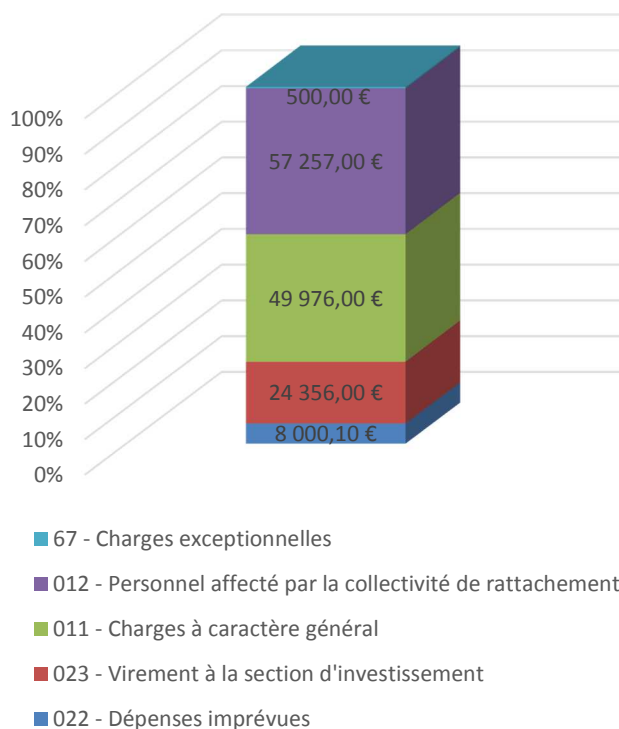
Le budget annexe est construit, comme le budget principal, avec l'affectation cumulée des résultats 2016 des 2 anciens EPCI :

- En section d'exploitation : excédent de 26 589,10 €
- En section d'investissement : excédent de 2 400 €.

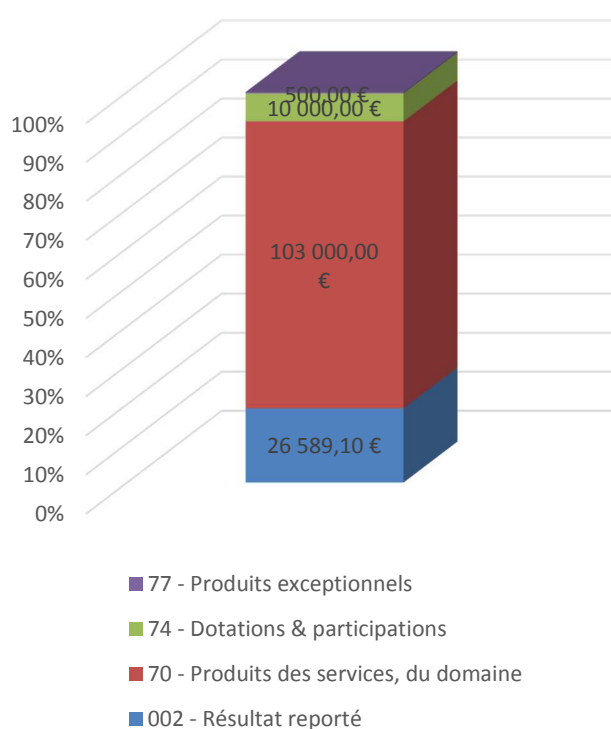
Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section d'exploitation à 140 089,10 €
- En investissement à 152 756 €.

Dépenses d'exploitation

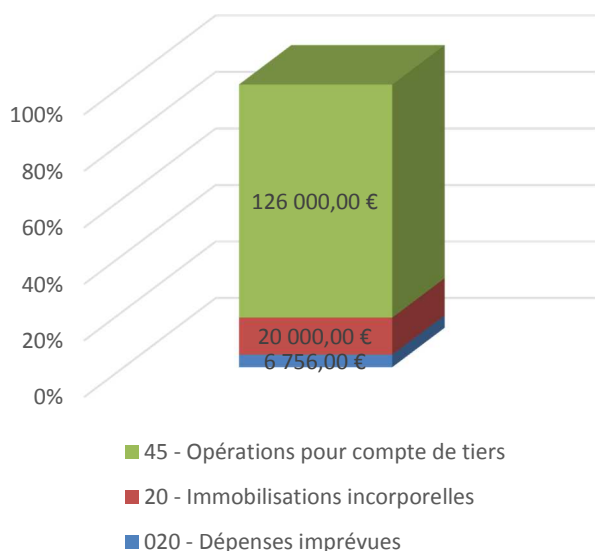


Recettes d'exploitation

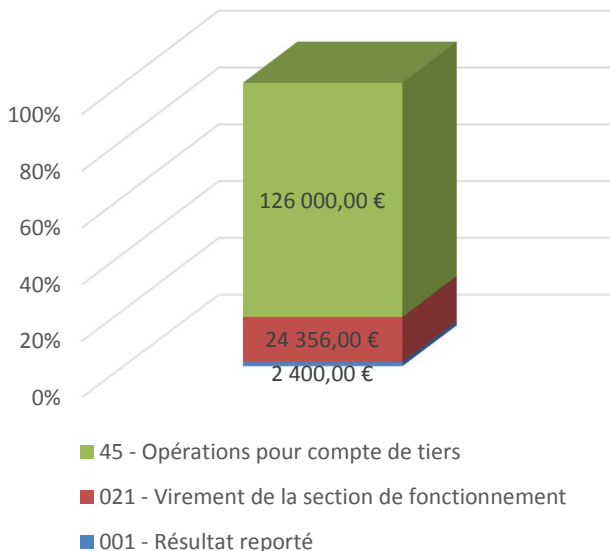


La section d'exploitation comprend en dépenses les moyens affectés au contrôle des assainissements non collectifs (personnel, etc.) et en recettes les redevances acquittées par les usagers.

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



L'investissement représente majoritairement le soutien aux projets de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif porté par les usagers : la Communauté verse la subvention qu'il reçoit de l'Agence de l'eau à l'utilisateur bénéficiaire. La somme de ces opérations est donc neutre budgétairement.

Les 20 000 € au chapitre 20 en dépenses correspondent à une provision pour l'acquisition d'un logiciel dans l'hypothèse où la régie serait choisie. En effet, ce budget 2017 est un budget d'attente, la Communauté devant se positionner prochainement sur l'avenir du service dans le cadre de la fusion : maintien de la régie ou création d'une délégation de service public.

3.3. Budget annexe « Piscines »

Ce budget annexe « Piscines » comprend deux établissements :

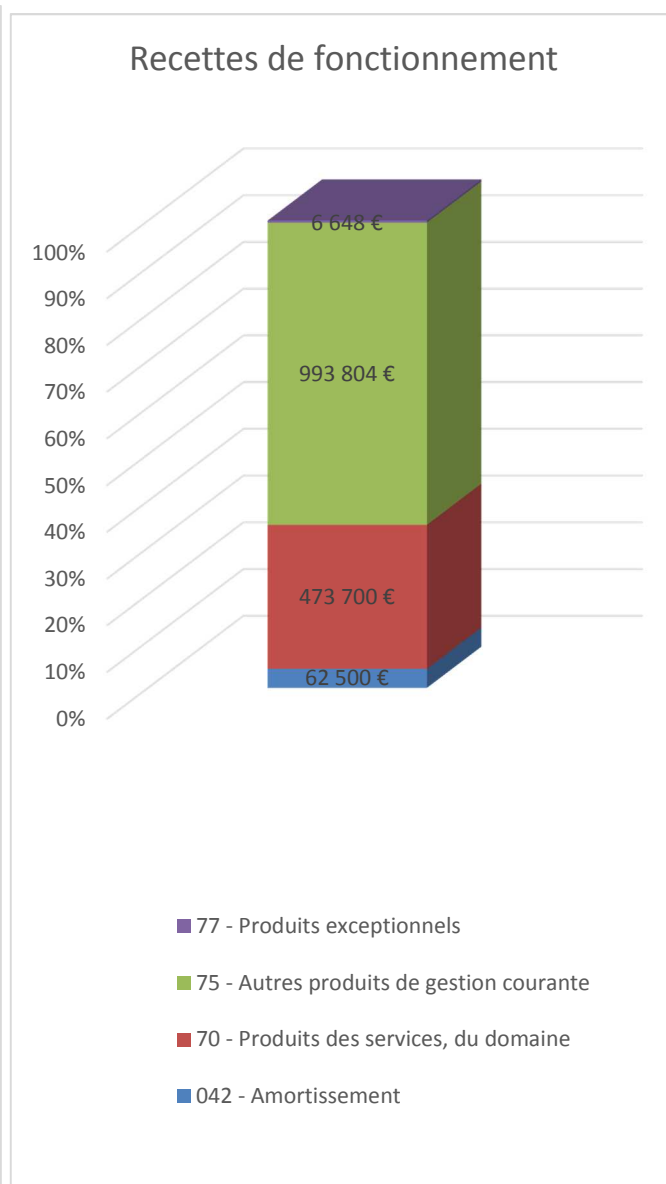
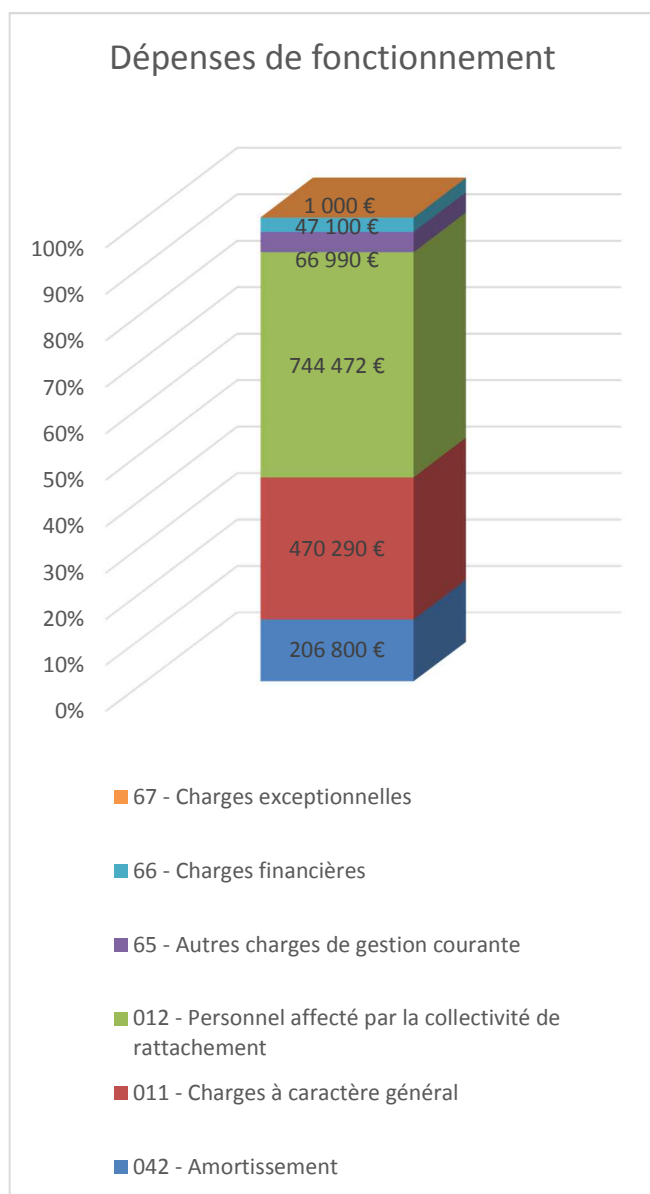
- Le complexe Océanide de Fontenay-le-Comte
- La piscine ludique de L'Hermenault.
-

Le budget annexe est construit, comme le budget principal, avec l'affectation des résultats 2016 :

- En fonctionnement : aucun excédent ni déficit
- En investissement : un déficit de 434 382,71 € à financer.

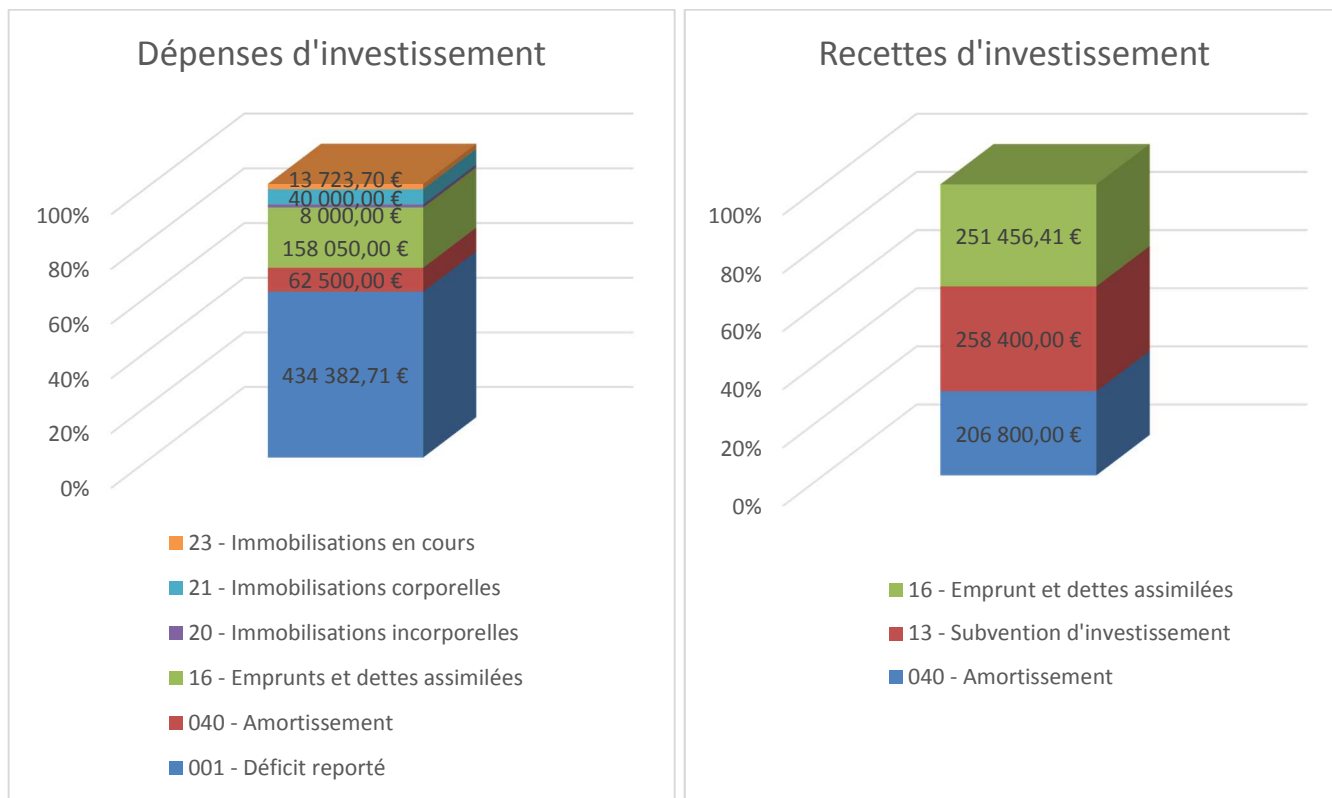
Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement à 1 536 652 €
- En investissement à 716 656,41 €.



Le principal poste de dépenses de fonctionnement est le personnel (maîtres-nageurs, etc.). Viennent ensuite les charges à caractère général qui comprennent notamment les fluides et produits d'entretien et sanitaires pour faire face aux réglementations spécifiques qui s'appliquent aux piscines.

L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe provient de la subvention du budget principal (993 804 €) puis des produits des services (droits d'entrée).



Le détail des chapitres 20, 21 et 23 figurent en annexe au catalogue d'investissement, le déficit reporté correspondant au solde des travaux d'extension et de parking de la piscine Océanide de Fontenay-le-Comte. Un emprunt de 236 306,41 € est prévu pour équilibrer la section. La subvention de 258 400 € correspond à la subvention « Nouveau Contrat Régional » prévue pour l'extension d'Océanide et non réalisée en 2016.

3.4. Budget annexe « Office de tourisme »

Le budget annexe est construit, comme le budget principal, avec l'affectation des résultats 2016 :

- En fonctionnement : aucun excédent ni déficit
- En investissement : un déficit de 590,65 € à financer.

Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En fonctionnement à 209 920,65 €
- En investissement à 3 590,65 €.

L'essentiel des recettes de fonctionnement du budget annexe provient de la subvention du budget principal (193 420 €).

Les dépenses de fonctionnement comprennent principalement quant à elle les charges de personnel pour 130 000 € et les frais de fonctionnement des offices (Fontenay-le-Comte et antenne de Mervent) pour 75 330 €.

Les dépenses d'investissement (matériel et petit équipement - vitrines - pour les Offices de Fontenay et de Vouvent, terminal électronique de paiement, caisse enregistreuse) sont financées principalement par un virement de la section de fonctionnement.